

Un débat nécessaire sur l'usage militaire des avions télécommandés, connus sous le nom de drones.



Les survols, *récemment signalés*, de sites stratégiques en France, de centres touristiques, de centrales nucléaires et d'unités de communication, par une soixantaine de drones, a déclenché un débat sur la légalité de l'usage de ces engins, en particulier de leur utilisation à des fins militaires, dont il faut le dire, les États-Unis sont en tête à l'heure actuelle.

Cependant, il faut remarquer les applications civiles des drones qui sont très utiles, par exemple, pour l'observation de phénomènes naturels, la surveillance maritime, le repérage et le sauvetage de personnes égarées ou blessées, de même que pour le transport de vivres et de médicaments acheminés vers des villages lointains.

Mais comme c'est toujours le cas de la technologie novatrice, sa diffusion implique des changements du point de vue légal et actuellement, par exemple, l'Union Européenne analyse le règlement juridique

adéquat afin de réglementer leur usage.

Pourtant, jusqu'à présent, les drones jouissent d'une triste célébrité suite à la décision des États-Unis de les utiliser en tant qu'arme offensive pour éliminer leurs opposants et les présumés terroristes qui agissent dans des pays impliqués dans des conflits armés ou qui sont ravagés par des invasions militaires, comme c'est le cas de l'Afghanistan ou le Pakistan.

Sans aucune pudeur, le sénateur républicain Lindsey Graham a signalé que le nombre de personnes assassinées moyennant des avions télécommandés s'élève à 4700. Il a admis que parmi les victimes il y avait des civils innocents.

Ces chiffres révélés par Graham, constituent les premières statistiques rapportées par un congressiste ou un fonctionnaire du gouvernement sur ce type d'opérations secrètes.

Malgré sa technologie ce type de robots est incapable de faire la différence entre un civil ou un soldat. C'est pourquoi il existe de nombreux cas de morts enregistrées, ayant lieu pendant des célébrations de noces, d'obsèques ou d'autres réunions publiques.

Bien que la Maison Blanche défende ces exécutions extrajudiciaires, même au cas où l'objectif serait un citoyen étasunien, du point de vue légal et éthique les réserves et les critiques augmentent chaque jour.

L'usage des drones transgresse la législation internationale en cas de guerre, qui exige l'identification des combattants sur le champ de bataille. C'est connu que ces avions de reconnaissance sont pilotés automatiquement depuis des dizaines de kilomètres du site à attaquer et que ceux qui les contrôlent, normalement, ne sont pas de militaires, mais de civils.

Il s'agit d'assassinats extrajudiciaires, où la cible est éliminée sans avoir recours à un procès ou à une loi déterminée, avec l'argument de garantir la sécurité nationale face à une potentielle menace extérieure, presque jamais bien argumentée.

Le président Barack Obama a déclaré que le fait de tuer des personnes moyennant ces procédés est un acte « légal, éthique et sensé », sans tenir compte des violations des lois internationales et aussi des lois étasuniennes.

Précisément dans le contexte actuel, où Washington a déclaré le Venezuela comme un "risque extraordinaire" pour sa sécurité, il s'avère nécessaire de revenir sur ce thème afin d'éviter les excès de personnes insensées et dont les conséquences seraient imprévisibles.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/especiales/comentarios/49176-un-debat-necesaire-sur-lusage-militaire-des-avions-telecommandes-connus-sous-le-nom-de-drones>



Radio Habana Cuba